



Dossier du BHI N° S1/0100

LETTRE CIRCULAIRE 01/2016
07 janvier 2016

**ETAT D'AVANCEMENT DES APPROBATIONS
DU PROTOCOLE VISANT A MODIFIER LA CONVENTION RELATIVE A L'OHI,
DES CANDIDATURES A L'OHI EN ATTENTE
ET DES ADHESIONS DE NOUVEAUX ETATS MEMBRES**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Comité de direction et le personnel du BHI saisissent l'occasion de cette première lettre circulaire de l'année pour renouveler leurs meilleurs vœux pour 2016 à tous les Etats membres de l'OHI en espérant une nouvelle année bien remplie et fructueuse pour l'Organisation hydrographique internationale. Vous trouverez ci-après un point sur l'état d'avancement des approbations du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI ainsi que sur les adhésions en attente de nouveaux Etats membres à l'Organisation.

Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI

2. Pour que les amendements proposés à la Convention relative à l'OHI entrent en vigueur, l'approbation d'au moins 48 Etats membres, c'est à dire deux tiers des Etats membres ayant droit de vote au moment de la 3^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE-3) tenue en 2005, est requise.

3. D'après les informations communiquées par le Département des relations extérieures et de la coopération du gouvernement de Monaco, fin 2015, 46 gouvernements d'Etats membres sur les 48 requis (Algérie, Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Cuba, Chypre, République démocratique populaire de Corée, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Inde, République islamique d'Iran, Italie, Japon, République de Corée, Lettonie, Mexique, Monaco, Maroc, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Portugal, Fédération de Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Suède, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique) ont officiellement notifié leur approbation du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI. Cinq approbations (Algérie, Argentine, Belgique, Inde et Ukraine) ont été enregistrées en 2015.

4. Une liste des Etats membres n'ayant apparemment pas indiqué au gouvernement de Monaco leur position en ce qui concerne l'approbation du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI se trouve dans l'annexe A.

5. Un résumé en anglais, français et espagnol des principaux effets du Protocole est disponible sur le site web de l'OHI à l'adresse : www.iho.int > Accueil > Membres de l'OHI > Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI.

6. La 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire a convenu dans sa décision N° 2 que : « ... *les Etats membres qui n'ont pas encore ratifié le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI le fassent le plus tôt possible, afin de faciliter le recrutement de nouveaux Etats membres* ». L'objectif de recueillir deux approbations supplémentaires dans les délais requis pour que la première Assemblée se tienne en 2017 semble maintenant atteignable. Le Comité de direction a l'intention de prendre toutes les mesures nécessaires, en liaison avec le gouvernement de Monaco et les Etats membres concernés, pour atteindre ce but, suite aux initiatives prises depuis septembre 2012. Dans tous les cas, le Comité de direction se tient à disposition pour apporter des informations aux représentants gouvernementaux ou diplomatiques concernés, particulièrement à ceux affectés aux missions diplomatiques en Europe.

Candidatures en attente

7. Les Etats suivants, dont la demande d'adhésion a été approuvée au cours des années précédentes, n'ont toujours pas déposé leur instrument d'adhésion à la Convention relative à l'OHI :

<u>Mauritanie</u>	(demande approuvée en avril 1991)
<u>Bulgarie</u>	(demande approuvée en avril 1992)
<u>Sierra Leone</u>	(demande approuvée en septembre 2010)
<u>Haiti</u>	(demande approuvée en novembre 2012)

Le Comité de direction a poursuivi ses contacts avec les autorités de ces Etats afin de les encourager à mener à bien cette ultime formalité.

8. Comme l'annonçaient les LC de l'OHI 32/2015 et 62/2015, des demandes d'adhésion à l'OHI ont été reçues de Malte, du Vanuatu, du Congo et des Iles Salomon. A ce jour, ces demandes en attente ont obtenu les approbations suivantes : Malte – 25 ; Vanuatu – 25 ; Congo – 22 ; Iles Salomon – 22. La liste des Etats membres de l'OHI n'ayant apparemment pas indiqué leur position se trouve en annexe B.

Adhésion de nouveaux Etats membres

9. Le Comité de direction a été particulièrement satisfait d'accueillir la Géorgie, le Viet Nam et le Brunei Darussalam au sein de l'OHI (tel qu'annoncé dans les LC de l'OHI 30/2015 et 33/2015) en tant que membres à part entière de l'OHI, portant le nombre d'Etats membres de l'OHI à 85.

Conclusion

10. Le Comité de direction encourage les représentants des Etats membres qui n'ont pas encore indiqué au gouvernement de Monaco leur position en ce qui concerne l'approbation du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI à suivre la question de près avec leurs autorités gouvernementales, à identifier les problèmes le cas échéant, et, si nécessaire, à solliciter l'assistance du Comité de direction.

11. Le Comité de direction encourage également les Etats membres de l'OHI, dont les gouvernements n'ont pas encore indiqué au gouvernement de Monaco leur position en ce qui concerne l'approbation des demandes d'adhésion effectuées par Malte, le Vanuatu, le Congo et les Iles Salomon, à encourager vivement les autorités de leur gouvernement à envisager de le faire dans les meilleurs délais (cf. également LC de l'OHI 67/2015).

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Robert WARD
Président

Annexes :

- A. Liste des Etats membres n'ayant apparemment pas indiqué leur position en ce qui concerne l'approbation du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI.
- B. Liste des Etats membres n'ayant apparemment pas indiqué leur position en ce qui concerne les demandes d'adhésion à l'OHI en attente.

Copies à :

- Etats en attente dont la demande d'adhésion a été approuvée : Bulgarie, Haïti, Mauritanie, Sierra Leone.
- Etats candidats à l'adhésion : Congo, Malte, Iles Salomon, Vanuatu.
- Département des relations extérieures et de la coopération du gouvernement de la Principauté de Monaco.

**LISTE DES ETATS MEMBRES N'AYANT APPAREMMENT PAS INDIQUE LEUR POSITION
EN CE QUI CONCERNE L'APPROBATION DU PROTOCOLE VISANT A MODIFIER LA
CONVENTION RELATIVE A L'OHI**

Bahreïn	Nigéria
Colombie	Oman
Croatie	Philippines
Equateur	Singapour
Egypte	République arabe syrienne
Fidji	Thaïlande
Guatemala	Tonga
Indonésie	Trinité-et-Tobago
Jamaïque	Turquie
Koweït	Emirats arabes unis
Malaisie	Uruguay
Mozambique	Venezuela (République bolivarienne du)
Myanmar	

Annexe B à la LC de l'OHI 01/2016

**LISTE DES ETATS MEMBRES N'AYANT APPAREMMENT PAS INDIQUE LEUR POSITION
EN CE QUI CONCERNE LES DEMANDES D'ADHESION A L'OHI EN ATTENTE**

MALTE

Les Etats membres suivants n'ont apparemment pas indiqué au gouvernement de Monaco leur position en ce qui concerne l'approbation de la demande d'adhésion à l'OHI effectuée par Malte :

Algérie	Mozambique
Bahreïn	Myanmar
Bangladesh	Pays-Bas
Brésil	Nigéria
Cameroun	Norvège
Canada	Oman
Chili	Pakistan
Chine	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Colombie	Pérou
République démocratique populaire de Corée	Philippines
Danemark	Pologne
Equateur	Portugal
Egypte	Qatar
Fidji	République de Corée
Guatemala	Fédération de Russie
Inde	Arabie saoudite
Indonésie	Singapour
Iran (République islamique d')	Slovénie
Irlande	Suède
Jamaïque	République arabe syrienne
Japon	Thaïlande
Koweït	Tonga
Lettonie	Trinité-et-Tobago
Malaisie	Tunisie
Mexique	Emirats arabes unis
Monténégro	Uruguay
Maroc	Venezuela (République bolivarienne du)

VANUATU

Les Etats membres suivants n'ont apparemment pas indiqué au gouvernement de Monaco leur position en ce qui concerne l'approbation de la demande d'adhésion à l'OHI effectuée par le Vanuatu :

Algérie	Mozambique
Bahreïn	Myanmar
Bangladesh	Pays-Bas
Brésil	Nigéria
Cameroun	Norvège
Canada	Oman
Chili	Pakistan
Chine	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Colombie	Pérou
République démocratique populaire de Corée	Philippines
Danemark	Pologne
Equateur	Portugal
Egypte	Qatar
Fidji	République de Corée
Géorgie	Fédération de Russie
Guatemala	Arabie saoudite
Inde	Singapour
Indonésie	Slovénie
Iran (République islamique d')	Suède
Irlande	République arabe syrienne
Jamaïque	Thaïlande
Japon	Tonga
Koweït	Trinité-et-Tobago
Lettonie	Tunisie
Malaisie	Emirats arabes unis
Mexique	Uruguay
Monténégro	Venezuela (République bolivarienne du)
Maroc	Viet Nam

CONGO (République du)

Les Etats membres suivants n'ont apparemment pas indiqué au gouvernement de Monaco leur position en ce qui concerne l'approbation de la demande d'adhésion à l'OHI effectuée par le Congo :

Algérie	Maroc
Argentine	Mozambique
Australie	Myanmar
Bahreïn	Pays-Bas
Bangladesh	Nouvelle-Zélande
Brésil	Nigéria
Cameroun	Norvège
Canada	Oman
Chili	Pakistan
Chine	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Colombie	Pérou
République démocratique populaire de Corée	Philippines
Danemark	Pologne
Equateur	Portugal
Egypte	Qatar
Fidji	République de Corée
Géorgie	Fédération de Russie
Guatemala	Arabie saoudite
Inde	Singapour
Indonésie	Slovénie
Iran (République islamique d')	Suède
Irlande	République arabe syrienne
Jamaïque	Thaïlande
Japon	Tonga
Koweït	Trinité-et-Tobago
Lettonie	Tunisie
Malaisie	Emirats arabes unis
Maurice	Uruguay
Mexique	Venezuela (République bolivarienne du)
Monténégro	Viet Nam

ILES SALOMON

Les Etats membres suivants n'ont apparemment pas indiqué au gouvernement de Monaco leur position en ce qui concerne l'approbation de la demande d'adhésion à l'OHI effectuée par les Iles Salomon :

Algérie	Maroc
Argentine	Mozambique
Australie	Myanmar
Bahreïn	Pays-Bas
Bangladesh	Nouvelle-Zélande
Brésil	Nigéria
Cameroun	Norvège
Canada	Oman
Chili	Pakistan
Chine	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Colombie	Pérou
République démocratique populaire de Corée	Philippines
Danemark	Pologne
Equateur	Portugal
Egypte	Qatar
Fidji	République de Corée
Géorgie	Fédération de Russie
Guatemala	Arabie saoudite
Inde	Singapour
Indonésie	Slovénie
Iran (République islamique d')	Suède
Irlande	République arabe syrienne
Jamaïque	Thaïlande
Japon	Tonga
Koweït	Trinité-et-Tobago
Lettonie	Tunisie
Malaisie	Emirats arabes unis
Maurice	Uruguay
Mexique	Venezuela (République bolivarienne du)
Monténégro	Viet Nam